Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 41 (1912)

Heft: 8

Rubrik: Rapport sur la marche de la Société de secours mutuels du corps enseignant fribourgeois : année 1911

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Réformation. Voir rapidement l'histoire de l'époque antérieure à 1291. Faire usage des livres IIme et IIIme degrés.

XII. Instruction civique. — Programme officiel. S'efforcer de rendre cet enseignement intuitif et pratique, en tirant partie des séances et des nominations des différentes autorités.

N.-B. — Cours communs. (Degrés moyen et supérieur réunis.)

XIII. Dessin. — Voir page 31 à 33 du Programme général. — Leçons et directions données dans les Conférences régionales.

XIV. Chant. — *a)* Plain-chant. Etude de la messe de *Requiem* et de la messe des Anges de l'Edition vaticane. *b)* Les morceaux profanes à étudier seront publiés dans un prochain numéro du *Bulletin*. — Ne pas négliger le solfège.

XV. Gymnastique. — Programme prescrit par la Direction de l'Instruction publique.

N.-B. — Le présent programme, — réparti par mois, — sera annexé au *Journal de classe*.

Inspectorat scolaire du IVme arrondissement B.

A. Perriard.

RAPPORT

sur la marche de la Société de Secours mutuels du corps enseignant fribourgeois.

ANNÉE 1911

I. Appréciations générales.

Pendant l'année 1911, la marche de la Société n'a pour ainsi dire pas cessé d'être normale. L'état satisfaisant de la Caisse à l'heure actuelle en est la meilleure preuve. Toutefois, durant les premiers mois de l'exercice écoulé, alors que la température manque parfois d'aménité et qu'il se produit de brusques variations atmosphériques, les sollicitations des membres malades ont afflué dans une proportion presque inquiétante, à tel point qu'à un moment donné, nous étions à nous demander si nous pourrions continuer à faire face aux obligations statutaires sans déficit sur l'exercice courant. Fort heureusement, dès le retour définitif des beaux jours. il se produisit une accalmie, un ralentissement progressif dans les demandes de secours. La saison estivale particulièrement belle dont nous avons été gratifiés en l'an de grâce 1911, a certainement exercé une heureuse influence sur

l'état sanitaire de tout le monde, en général, et du corps enseignant, en particulier. Cette action salutaire du soleil a même en sa répercussion sur les premiers mois de l'hiver que nous traversons, en ce sens qu'elle a donné aux organismes assez de vitalité et de forces nouvelles pour subir sans trop d'avaries les brumes âcres, si ce n'est les frimas, de la longue période hivernale.

Somme toute, bien que la Caisse ait été assez sérieusement mise à contribution, il n'y a nullement péril en la demeure : l'avoir net de la société au 31 décembre 1911 est sensiblement le même qu'au 1 janvier de la même année. Les seules ressources actuelles de notre caisse de mutualité consistent dans les cotisations perçues auprès des membres actifs. Etant donné ce moyen unique d'alimenter la caisse, et vu les nombreux prélèvements faits par la maladie, il n'est pas toujours facile de thésauriser autant qu'on le voudrait. Si nos prévisions optimistes au sujet de la loi fédérale sur les assurances se réalisent, il nous sera permis d'entrevoir une ère de prospérité plaine de promesses et de féconds résultats. A l'heure où nous écrivons ces lignes, la campagne bat son plein autour de la loi. Malheureusement, si celle-ci est énergiquement soutenue et défendue par de vigoureux champions, elle rencontre aussi par-ci par-là de redoutables adversaires. Le 4 février prochain, les deux partis seront mis en présence pour engager la lutte décisive. Espérons que de cette consultation populaire il s'ensuivra une nouvelle période de progrès social pour le plus grand bien des classes laborieuses.

Quelques membres actifs ont jugé à propos, au cours du dernier exercice, de ne plus faire partie de la Société. L'un nous a fait parvenir sa démission parce qu'il a quitté l'enseignement primaire et a été promu à un poste plus élevé ; ce qui, soit dit en passant, ne constitue pas un suffisant motif de sortie. Les autres ont tout simplement cessé d'acquitter leurs cotisations semestrielles, vu les circonstances plus ou moins pénibles qui les ont obligés ou engagés pareillement à renoncer à poursuivre leur carrière pédagogique. C'est le cas de répéter ici que le fait de ne plus enseigner n'implique aucunement l'obligation de cesser de faire partie de la Société.

Ces années dernières, nous nous étions permis de faire une active propagande aux fins de faire entrer tout le personnel enseignant du canton, sans distinction de langue ou de religion, dans le giron de notre mutualité. Les efforts réitérés que nous avons tentés pour essayer de renverser la légen-

daire muraille de Chine qui nous sépare de nos collègues allemands, n'ont que partiellement abouti. Il s'est bien produit quelques brèches en certains endroits, mais l'ensemble a résisté. Aussi nous nous sommes décidés à abandonner cette partie du programme que nous nous étions fixé. Nous laissons aux initiatives individuelles la liberté de se donner carrière, exception faite, toutefois, des nouveaux membres du corps enseignant dont nous sollicitons chaque année et en temps opportun l'adhésion à notre association.

Ce que nous venons de dire de la propagande faite antérieurement dans le but de recruter de nouveaux membres actifs, peut s'appliquer en partie, bien que les motifs soient quelque peu différents, aux membres honoraires. L'année 1910 n'avait déjà amené guère de modifications à l'état de cette rubrique du rapport. En 1911, c'est le statu quo complet, pour la bonne raison que nous ne nous sommes livrés à aucune nouvelle instance. Il est des gens à la porte desquels l'on ne saurait frapper sans être taxés tout bas d'importuns, et les champs ouverts à l'activité de ceux qui veulent faire montre de générosité sont d'une étendue pour ainsi dire incommensurable. Au reste, les preuves matérielles de sympathie et d'encouragement n'ont pas manqué à notre société, témoin la belle liste de membres honoraires dont nous sommes fiers à juste titre; nous reconnaissons là, à leurs actes, les véritables amis de l'instituteur. Nous avons dès lors tout lieu de croire que sous ce rapport la moisson est terminée. Il y a là une question de dignité et d'amour-propre sur laquelle il serait superflu d'insister. Sans doute, occasionnellement, nous serons toujours très heureux d'être à même d'allonger de l'une ou l'autre personnalité influente la liste de nos membres d'honneur; mais il ne se fera plus de propagande ou de sollicitation directe de la part du Comité. Le moment est venu de voler de nos propres ailes, de vivre avec nos seules ressources et de prendre un essor vigoureux vers l'idéal mutualiste.

II. Activité du Conseil d'administration et du Comité de direction.

C'est à Fribourg qu'eut lieu, le 14 février 1911, la réunion annuelle du Conseil d'administration. Lecture y fut donnée du rapport administratif pour l'année 1910; les comptes du caissier furent aussi examinés et reconnus parfaitement en règle. La question de l'admission éventuelle des élèves de

4me année de l'Ecole normale comme membres actifs sous des conditions spéciales, fut soumise à la discussion par M. Barbey, chef de service. Pour diverses raisons qu'il serait trop long d'énumérer ici, le Conseil décida de ne pas entamer de pourparlers à ce sujet avec la direction de l'Ecole normale.

A propos du renouvellement du Comité de direction, il se produisit un coup de théâtre que rien ne faisait prévoir. Alléguant les nombreuses occupations de sa charge à l'Instruction publique, M. Barbey, chef de service, déclina absolument toute réélection comme président. Malgré les plus vives instances faites auprès de lui par les membres du Conseil d'administration, M. Barbey ne consentit pas à revenir sur sa détermination. En conséquence, le Conseil dut procéder à la nomination du 3me membre du Comité de direction. Celui-ci fut désigné en la personne de M. Max Helfer, instituteur à Fribourg, représentant jusqu'alors du district du Lac au sein du Conseil d'administration. Malgré sa démission irrévocable, M. Barbey voulut bien cependant accepter la présidence d'honneur de la Société. A ce titre-là, il ne manquera pas de nous rendre encore de signalés services, tant par son jugement et son expérience que par la situation qu'il occupe à la Direction de l'Instruction publique. Rappelons ici que M. Barbey fut l'un des fondateurs de la société de secours mutuels des instituteurs fribourgeois. Dès les premières années de son inspectorat dans l'arrondissement de la Broye, il avait eu l'idée de jeter les bases de la formation d'une mutualité au sein du corps enseignant. Cette idée généreuse, patriotique et absolument désintéressée ne tarda pas à prendre de l'envergure et à aboutir à la création de la société dont nous saluons aujourd'hui le complet épanouissement. Au nom du corps enseignant, nous nous permettons d'adresser à M. Barbey, de chaleureux remerciements pour tout le dévouement dont il a fait preuve.

Peu après la réunion du Conseil d'administration, le Comité de direction se constitua comme suit : M. Villard, caissier, prit la présidence ; la caisse fut confiée aux bons soins de M. Max Helfer ; le soussigné continua à remplir les modestes fonctions de secrétaire. Le nouveau comité ne fut pas long à s'apercevoir qu'il venait de faire une précieuse acquisition en la personne du nouveau caissier. M. Helfer apporte dans l'exercice de ses importantes et délicates fonctions une régularité, une ponctualité dignes de tout éloge.

Le Comité de direction a tenu 7 séances durant l'année 1911. Sur la proposition du président, il fit imprimer la

liste des membres actifs; chaque sociétaire en reçut un exemplaire. Nous avons vu dans cette mesure un moyen de resserrer les liens d'amitié fraternelle qui doivent unir entre eux les membres d'une même association. Il importe que nous nous connaissions mieux les uns les autres et, qu'à l'occasion, nous puissions nous sentir les coudes et combattre en rangs compacts pour la défense de nos intérêts.

Le contrat conclu avec la *Patria,* société suisse d'assurances sur la vie, contrat dont nous avons fait connaître la teneur et les dispositions dans le rapport de l'année dernière, a été résilié sur la demande expresse de la *Patria*. Celle-ci alléguait, comme motif de rupture de la convention, que le nombre des assurés étant pour ainsi dire dérisoire, les bénéfices réalisés par elle de ce chef étaient par trop minimes. De fait, quatre instituteurs seulement ont profité des avantages que leur présentait le contrat en se pourvoyant d'une police d'assurance. Ce médiocre résultat ne nous a guère surpris; il a confirmé nos prévisions, très pessimistes en l'espèce. La modicité relative des traitements, le renchérissement de la vie, telles sont les principales raisons pour lesquelles il n'est pas toujours facile à un instituteur de s'assurer. Si le paiement des primes annuelles exigées par une police d'assurance entraîne la gêne dans le ménage, il est beaucoup plus sage de s'abstenir.

(A suivre.)

HEUREUX ENFANTS

Que j'aime, enfants, vos lèvres souriantes,
Vos yeux d'azur et vos cheveux bouclés;
Vos joyeux chants, fillettes sémillantes,
Et vos ébats, garçonnets potelés!

Vos fronts sereins, c'est la joie et la vie:
Votre jeunesse est l'espoir, l'avenir;
C'est le bonheur, que mon cœur vous envie,
Des jours passés consolant souvenir.

J'ai, comme vous, goûté dans le jeune âge
Tout ce qui fuit au déclin de mes ans:
Le ciel sans ombre et les jours sans nuage,
Les gais refrains et les jeux innocents.